

Quelques sites permettant aux élèves un travail en autonomie avec les TICE

- Le Larousse en ligne (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>) qui propose de nombreux outils : définition, recherche de synonymes et d'antonymes, explications sur les erreurs d'orthographe les plus courantes.
- Le Trésor de la Langue Française informatisé (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>) permet d'entrer dans le champ de recherche un mot à partir duquel (en cliquant sur l'onglet « Liste de mots ») on peut obtenir une liste par flexion de ce terme. A noter que, dans le champ de recherche, les mots peuvent être entrés de manière phonétique.
- Pour rechercher des antonymes et des synonymes, le dictionnaire Crisco (<http://www.crisco.unicaen.fr/cgi-bin/cherches.cgi>) présente l'avantage de classer les résultats en fonction de leur popularité. Ici, aucune entrée phonétique n'est tolérée mais il est possible de ne pas noter les accents et en cas d'ambiguïté sur un mot, plusieurs pistes sont proposées.
- Le site <http://bonpatron.com> permet aux élèves de rentrer leur texte. L'avantage de cet outil est de distinguer les erreurs de grammaire ou d'orthographe en deux catégories : les erreurs certaines et celles qui sont probables grâce à un code de couleur clairement expliqué. Si l'élève se place sur le mot à corriger, des suggestions sont faites. Bien sûr, il est aussi possible d'utiliser un traitement de texte classique.
- Grâce à l'outil informatique, la réécriture est facilitée : l'élève peut facilement déplacer des phrases, remplacer des mots sans avoir à réécrire tout son texte.
- Si un élève ne sait pas comment conjuguer un verbe correctement, il peut se rendre sur le site <http://www.leconjugueur.com> qui donne tous les temps d'un verbe pour l'indicatif, le subjonctif, l'impératif ou le conditionnel. Il propose aussi les participes et les infinitifs. Cet outil offre aussi aux élèves des synonymes afin de varier leur texte et même des exemples de tournures de phrases. A noter qu'il est possible d'utiliser cet outil hors connexion en téléchargeant l'application pour le système informatique de votre établissement.
- Le Bréviaire d'Orthographe Française (<http://mapage.noos.fr/mp2/>) peut expliquer des règles d'orthographe auxquelles les élèves pourront se référer suite à un commentaire du professeur sur le premier jet d'écriture. Cependant, ici, le côté un peu « abrupt » de la présentation ne remplacera pas la présence auprès de l'élève d'un professeur capable de lui expliquer avec des

mots simples une règle d'orthographe.

Christophe GUELF
Lycée Georges Clemenceau – CHAMPAGNE SUR SEINE (77)